

# ATTON INFO.

## Editorial N° 5



1er SEMESTRE 2000

# SOMMAIRE

<i>Le Mot du Maire</i>	<i>Page</i>	<i>2</i>
<i>Décisions du Conseil Municipal - Syndicat Scolaire - C.C.A.S.</i>	<i>Pages</i>	<i>3 à 6</i>
<i>Etat Civil</i>	<i>Page</i>	<i>7</i>
<i>Fêtes des Ecoles d'Atton-Loisy</i>	<i>Page</i>	<i>8</i>
<i>A propos des Associations (Centre aéré)</i>	<i>Pages</i>	<i>9 à 12</i>
<i>Calendrier des manifestations</i>	<i>Page</i>	<i>13</i>
<i>Atton Idées</i>	<i>Page</i>	<i>14</i>
<i>Urbanisme</i>	<i>Page</i>	<i>15</i>
<i>Info. Pratiques</i>	<i>Pages</i>	<i>16 à 20</i>
<i>Guide des démarches administratives</i>	<i>Pages</i>	<i>21 à 22</i>
<i>Citations</i>	<i>Page</i>	<i>23</i>

## **LE MOT DU MAIRE**

Le Conseil Municipal, comme c'est son premier devoir, mais aussi les collectivités que sont la région, le département et le district, ont manifesté leur capacité d'intervention pour faire réussir le développement de notre commune. La zone industrielle, en plein essor dans les années à venir, va apporter des emplois salutaires pour notre bassin de vie.

Nous devons cependant veiller à ce que notre village garde son caractère rural tout en lançant les transformations fondamentales qui répondent aux besoins des habitants du village : arrivée du gaz, branchement d'une nouvelle ligne E.D.F., nécessaire besoin de conserver notre école, prise en compte de nouveaux critères anti-pollution.

Dans un environnement économique basé sur une complémentarité entre les tissus agricole et industriel, Atton doit rester un village accueillant, offrant des perspectives d'emploi, bien ancré dans le bassin mussipontain.

Bonnes vacances à Tous !

Bien cordialement.

## DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen et au vote des Comptes administratifs 1999. Ils ont été adoptés à l'unanimité.

### COMMUNE

- Résultat reporté	:	30 979,67 F
- Dépenses totales	:	1 777 672,02 F
- Recettes totales	:	2 127 181,28 F
- Excédent global de clôture	:	349 509,26 F

### ASSAINISSEMENT

- Résultat reporté	:	65 409,00 F
- Dépenses totales	:	21 803,00 F
- Recettes totales	:	108 051,02 F
- Excédent global de clôture	:	151 657,02 F

### C.C.A.S.

(Centre Communal d'Action Sociale)

La Commission Administrative a examiné le Compte administratif 1999 et l'a adopté à l'unanimité.

- Résultat reporté	:	0,00 F
- Dépenses totales	:	5 968,40 F
- Recettes totales	:	8 689,13 F
- Excédent global de clôture	:	2 720,73 F

## BUDGET PRIMITIF 2000

Le Conseil Municipal a examiné et voté les Budgets Primitifs pour 2000.

### COMMUNE

Dépenses d'investissement	:	1 350 500 F (dont Eglise et autres bâtiments : 550 000, Trottoirs Rue de Loisy : 160 000, Voirie Rue St Germain : 90 000, Enfouissement réseaux Rue de Morville : 130 000, Remboursement emprunts : 122 000)
Recettes d'investissement	:	1 350 500 F (Subventions : 474 000, emprunt : 200 000, autofinancement : 676 500)

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	:	<b>1 620 000 F</b> (dont Charges Personnel et Indemnités : 248 000, Participation Ecole : 245 600, Ordures ménagères et déchetterie : 165 000)
<b>Recettes de fonctionnement</b>	:	<b>1 620 000 F</b> (dont 4 taxes : 390 398, ordures ménagères : 135 000, dotation état : 326 000)

### **ASSAINISSEMENT**

Dépenses d'investissement	:	155 200 F
Recettes d'investissement	:	155 200 F
Dépenses de fonctionnement	:	78 000 F
Recettes de fonctionnement	:	78 000 F

### **C.C.A.S.**

Dépenses d'investissement	:	4 189 F
Recettes d'investissement	:	4 189 F
Dépenses de fonctionnement	:	6 968 F
Recettes de fonctionnement	:	6 968 F

### **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Taux des quatre taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter le taux relatif au Foncier Bâti de 3,38 % à 3,55 %. Le produit global attendu des 4 taxes est de 390 398 F.

#### Taxe de ramassage des ordures ménagères

Le montant de cette taxe est fixé à 135 000 F pour l'année 2000.

#### Redevance d'assainissement

Elle est fixée à 1,50 F/m<sup>3</sup> pour l'année 2000.

#### Subventions communales

Les subventions versées pour l'an 2000 sont réparties ainsi :

- C.C.A.S.	:	6 968 F
- F.C. Atton	:	7 500 F
- Comité des Fêtes	:	22 000 F
- A.F.R.	:	7 500 F
- Club des Anciens	:	4 000 F
- A.J.A.	:	3 500 F

#### Tarif des concessions au cimetière

Le tarif 1999 est maintenu pour 2000.

Concession de 15 ans	:	300 F
Concession de 30 ans	:	700 F
Concession de 50 ans	:	1 500 F
Case columbarium 30 ans	:	5 300 F

#### Enquête publique BERTELSMANN

La S.A.R.L. BERTELSMANN a présenté une demande à l'effet d'être autorisée à mettre en service une plate-forme logistique à Atton. Le Conseil Municipal formule un avis favorable à l'égard du projet d'installation classée concernant cette société.

#### Demande de subvention – Dissimulation Réseau E.D.F. « Rue de Morville »

E.D.F.-G.D.F. Nancy nous a fait parvenir un devis concernant la dissimulation du réseau d'électricité. Après délibération, le Conseil municipal accepte le devis, d'un montant de 53 549,93 F H.T. ; il demande l'octroi d'une subvention de 40 % du montant du devis, par le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe & Moselle.

#### Travaux de terrassement – Enfouissement réseaux

La Société S.L.D. Travaux Publics nous a fait parvenir un devis concernant le terrassement pour la dissimulation du réseau d'électricité. Le Conseil municipal accepte le devis d'un montant de 33 014,25 F T.T.C.

#### Levé topographique

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité au sein du village, un levé topographique s'avère nécessaire. Un devis d'un montant de 12 000 F H.T. nous est présenté. Le Conseil Municipal accepte le devis, en vue d'une étude concernant la limitation de vitesse dans la traversée du village.

#### Maîtrise d'œuvre D.D.E.-Passages piétons

Pour des raisons de sécurité, la commune va être amenée à procéder à la réfection de deux passages piétons situés Rue de Nomeny. Le Conseil Municipal sollicite le concours de la D.D.E. – Subdivision de Pont-à-Mousson, pour cette réfection, et accepte le projet proposé par celle-ci.

#### Convention U.D.A.M. – Aménagements de sécurité

Des travaux d'aménagement nécessitent d'être réalisés en bordure de la Rue de Loisy, dans la traversée d'Atton. C'est la cellule Aménagement du Conseil Général (U.D.A.M.) qui en a la charge. Le Conseil Municipal accepte de passer une convention à ce sujet avec l'U.D.A.M.

#### Demande de concours D.D.E.- Trottoirs Rue des Dames

Le Conseil Municipal sollicite le concours de la D.D.E. – Subdivision de Pont-à-Mousson, pour la maîtrise d'œuvre des travaux de trottoirs Rue des Dames.

#### Ordures ménagères – Tri sélectif

Du fait de l'augmentation du coût de l'enfouissement des ordures ménagères, la Société ONYX a été contrainte de revoir les contrats en cours.

Le choix du conseil municipal a porté sur : une collecte hebdomadaire sans conteneur, comme actuellement, une collecte sélective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2000, une collecte des encombrants ménagers deux fois par an. Le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2000, et sera renouvelable par tacite reconduction, par période d'un an, sans excéder trois ans.

#### Eglise – Installations électriques non conformes

Après vérifications, il apparaît que les installations électriques de l'église ne sont pas conformes aux normes de sécurité actuellement en vigueur. Le Conseil Municipal décide de faire réaliser une étude à ce sujet.

#### Demande de subvention Eclairage Rue de Morville

Compte tenu du recalibrage de la R.D. 49 au cours des deux prochaines années, et des différents travaux à réaliser Rue de Morville, la commune va procéder à l'achat de nouveaux lampadaires. Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre des Fonds d'Equipement des Communes Rurales pour l'achat de ces lampadaires destinés à la Rue de Morville, et demande l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de subvention.

#### Dotation Globale d'Equipement et Fonds d'Equipement des Communes Rurales pour

##### Création de trottoirs Rue de Morville

Il serait également opportun de procéder à la création de trottoirs Rue de Morville. Compte tenu du coût élevé que cela engendrera, le Conseil Municipal décide de demander l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement, et une autre au titre du Fonds d'Equipement des Communes Rurales (Conseil Général).

#### Subvention d'équilibre – C.C.A.S.

Compte tenu du déficit de la section de fonctionnement du C.C.A.S., une subvention d'équilibre est nécessaire. Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 1 468 F supplémentaires afin d'équilibrer cette section.

#### Demande de subvention exceptionnelle – Tempête du 26 décembre 1999

Les dégâts liés à la tempête du 26 décembre dernier ayant engendré des dépenses très importantes pour les budgets des communes, une aide de l'Etat peut être sollicitée. Aussi, le Conseil Municipal décide de demander l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

## A PROPOS DES ASSOCIATIONS...



A.J.A.



. Pour la cinquième année consécutive, l'Association de la Jeunesse Attonaise (A.J.A.) organisera la brocante, le *dimanche 27 août* prochain. Les inscriptions pourront se faire soit auprès de la mairie (03 83 82 11 72), soit auprès de Laetitia LEJEAU (03 83 82 47 31). Le prix de l'emplacement est fixé à 50 F pour 5 mètres linéaires, et 10 F par mètre supplémentaire.



. Cette année, le *samedi 28 octobre*, l'expérience d'**HALLOWEEN** sera renouvelée, du fait du succès suscité fin 1999. Alors à vos costumes... ! Et merci de prévoir le stock de friandises pour les monstres, petits et grands ! Le défilé sera suivi d'une soirée en musique à la Salle polyvalente.



AJA

# ***ETAT CIVIL***

## **Naissances**

Gauthier ANTOINE, né le 22 janvier 2000.

Antoine LANNO, né le 12 février 2000.

Juliette BLUEM, née le 1<sup>er</sup> mai 2000.

Damien GRUNENWALD, né le 10 mai 2000.

***Sincères Félicitations aux Parents, Longue vie et prospérité aux Bébés !***

---

## **Mariages**

Florence LIGER et Didier MARCHAL, le 20 mai 2000.

Carole LEJEUNE et David ESCARFAIL, le 27 mai 2000.

Aurélia LEJEAU et Ludovic GILLES, le 10 juin 2000.

***Tous nos Vœux de Bonheur !***

---

## **Décès**

(Rappel : Mme Marie-Jeanne THOMAS, (née GUSTING), décédée le 19 décembre 1999.

La date de parution de notre bulletin ne nous avait pas permis de le mentionner).

M. Robert BRONNE, le 28 février 2000.

---

Les doyens du village sont, pour la gent féminine, Madame Hélène BRIONNE, et pour la gent masculine, Monsieur Pierre JACQUOT.

---

## **Les nouveaux habitants**

Madame Pierrette LAGODA, et Monsieur Pascal FISNOT, qui résident Rue de Scarpone.

***Bienvenue à Atton !***

Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de famille pour inscription.

### Inscription sur la liste électorale

Toute nouvelle inscription sur la liste électorale doit se faire sur demande spontanée des électeurs, en se présentant en mairie, avec pièce d'identité et justificatif de domicile. Elle est possible du 1<sup>er</sup> mars 2000 au 31 décembre 2000, pour être effective au 1<sup>er</sup> mars 2001.

Les personnes n'ayant pas reçu de carte électorale dans le courant du mois d'avril peuvent considérer qu'elles ne sont pas inscrites sur la liste électorale de notre commune pour l'année 2000.

---

---

## GROUPEMENT SCOLAIRE D'ATTON-LOISY

La fête de fin d'année aura lieu le *samedi 24 juin 2000*, à LOISY, au *Couarail*.

Les billets vendus par les enfants serviront à financer les lots offerts lors du tirage de la tombola, dont le premier prix sera un autoradio lecteur laser.

### Programme de la journée :

*A partir de 15 H 00 , Présentation d'un petit spectacle*

*Kermesse*

*Apéritif*

*Tirage de la tombola*

*Repas*

***ALORS..., VENEZ NOMBREUX FAIRE LA FETE AVEC LES  
ENFANTS !***

## A PROPOS DES ASSOCIATIONS...



A.J.A.



. Pour la cinquième année consécutive, l'Association de la Jeunesse Attonaise (A.J.A.) organisera la brocante, le *dimanche 27 août* prochain. Les inscriptions pourront se faire soit auprès de la mairie (03 83 82 11 72), soit auprès de Laetitia LEJEAU (03 83 82 47 31). Le prix de l'emplacement est fixé à 50 F pour 5 mètres linéaires, et 10 F par mètre supplémentaire.



. Cette année, le *samedi 28 octobre*, l'expérience d'*HALLOWEEN* sera renouvelée, du fait du succès suscité fin 1999. Alors à vos costumes... ! Et merci de prévoir le stock de friandises pour les monstres, petits et grands ! Le défilé sera suivi d'une soirée en musique à la Salle polyvalente.



AJA



### "Communiqué"

La fin de saison approche, bientôt les vacances d'été, ... l'année A.F.R. Atton n'est pas finie pour autant, le parcours annuel ne s'arrêtera qu'au soir du lundi 27 novembre 2000, lors de l'Assemblée Générale.

Cette période d'avant vacances permet de faire un point bien utile sur les activités hebdomadaires, afin d'analyser l'intérêt porté à nos propositions et éventuellement d'y apporter correctifs et améliorations. Bureau et Conseil d'Administration de l'A.F.R. Atton ont du pain sur la planche... ET SURTOUT, NOTEZ-LE BIEN : L'ASSOCIATION EST EN PLACE POUR REPOUDRE A VOS BESOINS ASSOCIATIFS, ALORS NE MANQUEZ PAS DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDEES, REMARQUES ET SUGGESTIONS. SI NOUS POUVONS, NOUS FERONS !

#### LE POINT SUR LES ACTIVITES

En 1999, nous avons (après le centre aéré) enregistré 78 adhésions familiales ; cette année (avant le centre aéré) nous comptabilisons 58 cartes, un retour en arrière significatif qui pose quelques points d'interrogations. Après l'euphorie de 1999, retour au même bilan qu'en 1998.

- **Mercredis récréatifs** : 30 enfants de 5 à 11 ans y sont inscrits. La fréquentation moyenne se situe à 15 par mercredi.
- **Ping-pong enfants le mercredi** : 20 enfants de 7 à 12 ans inscrits. La fréquentation moyenne par séance d'entraînement est de 6 enfants.
- **Tennis de table ado-adultes le lundi soir** : 12 inscrits, moyenne de présence par séance : 6 personnes.
- **Maintien en forme ado-adultes mixte** : 15 inscriptions féminines. Fréquentation moyenne le mardi soir : 9 personnes, le jeudi soir : 6 personnes.
- **Cours de guitare le mercredi après-midi** : 3 jeunes d'Atton y sont inscrits et sont d'une assiduité remarquable. A noter que les cours de guitare sont individuels et tarifés à 110 F par mois, 10 mois sur 12.
- **CLUB « JOIE DE VIVRE »** pour les aînés, les jeudis après-midi. Elles et ils sont régulièrement de 10 à 14 à se réunir pour jouer aux cartes, scrabble, jeux de société, tricoter, broder et ... partager le goûter organisé à tour de rôle.

Une action coordonnée Fédération 54 Familles Rurales/E.D.F./Mairie d'Atton vient de permettre de venir en aide à une famille d'Atton en difficulté.

*Le centre aéré de juillet, c'est toujours « LA RUCHE », officiellement on devrait l'appeler le Centre de Loisirs Sans Hébergement « C.L.S.H. ».*

*Le C.L.S.H. 2000 d'Atton aura lieu du lundi 3 au vendredi 28 juillet inclus (lundis après-midi, mardis, mercredis, jeudis, et vendredis toute la journée).*

**Capacité d'accueil : 50 enfants maximum (de plus de 4 ans à 12 ans)**

**Encadrement :** Directrice : Marina RIETH  
Animateurs : Vincent REBMANN  
Magalie JACQUEMIN  
Marie-Claire LOUISET  
Emeline GONCALVES  
+ une ou deux places à pourvoir en fonction des besoins  
+ les bénévoles de l'A.F.R. pour les travaux administratifs et domestiques.

**Animation :**

*Jeux éducatifs, travaux manuels, jeux sportifs, piscine, sorties nature et récréatives (programme à l'étude) pour les 4 semaines sur place à Atton.*

**MINI-CAMP à SOLEOLE :** Responsable : Vincent REBMANN

2 Sessions d'une semaine pour chaque fois 8 enfants de 10 à 12 ans (plus jeunes acceptés suivant disponibilité de places et homogénéité du groupe)

1<sup>ère</sup> session : du 3 juillet à 9 h 00 au 7 juillet à 17 h 00

2<sup>ème</sup> session : du 17 juillet à 9 h 00 au 21 juillet à 17 h 00

***La fête du C.L.S.H. aura lieu le samedi 22 juillet après-midi (spectacle et expositions) et en soirée (repas en plein air), buvette et stands d'attractions.***

TARIF (identique au tarif de base de 1999) HEBDOMADAIRE  
Toute semaine commencée est une semaine due.

CENTRE AERE : SEMAINE SANS REPAS (Avec goûter) 320 F\*  
SEMAINE AVEC REPAS (Avec goûter) 400 F\*

SOLEOLE : LA SEMAINE 600 F\*

\* A déduire, le cas échéant, réductions C.A.F. Bons C.A.F., M.S.A., C.E., Chèques-Vacances acceptés.

UNE REUNION D'INFORMATIONS C.L.S.H. ET MINI-CAMPS -  
A.F.R.-ANIMATEURS-PARENTS

AURA LIEU LE VENDREDI 16 JUIN A 20 H 30

A LA SALLE POLYVALENTE.

- 1) LES INSCRIPTIONS DEFINITIVES (SURTOUT POUR SOLEOLE) AURONT LIEU A PARTIR DE CETTE DATE.
- 2) **IMPORTANT ! N'OUBLIEZ PAS DE NOUS FOURNIR VOTRE NUMERO D'ALLOCATAIRE.**

*Après le CENTRE AERE de Juillet, l'A.F.R. d'Atton aura le plaisir de vous accueillir et vous distraire sur son stand lors du dimanche de la Fête patronale, le 27 août.*

*Comme d'habitude, vous pourrez y choisir et réserver vos pâtisseries (sucrées, salées) dès 10 heures du matin.*

**A TRES BIENTOT ,  
AVEC L'A.F.R. D'ATTON !**



# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

## 2<sup>ème</sup> Semestre 2000

JUIN : *le samedi 24, Fête des Ecoles d'Atton et Loisy au Couarail à Loisy.*

JUILLET : *Le Dimanche 09, Concours de pétanque, organisé par le F.C. Atton.  
Du Lundi 03 au Vendredi 28, Centre Aéré organisé par l'A.F.R.  
Le Samedi 22, Fête de la Ruche.*

AOUT : *Le Dimanche 20, Challenge BOFFIN, organisé par le F.C. Atton.  
Du Vendredi 25 au Dimanche 27, Fête patronale, bals, organisés par le F.C. Atton.  
Le Dimanche 27, Brocante organisée par l'A.J.A.*

OCTOBRE : *Le Samedi 07, Soirée dansante organisée par le Comité des Fêtes.  
Le Samedi 28, Défilé et Soirée HALLOWEEN, organisés par l'A.J.A.*

NOVEMBRE : *Le Samedi 11, dépôt de gerbe au monument aux morts.  
Le Dimanche 19, repas des Anciens.  
Le Lundi 27, Assemblée Générale de l'Association Familles Rurales.*

DECEMBRE : *Le Dimanche 3, la Saint Nicolas organisée par le Comité des Fêtes.  
Le Dimanche 31, Soirée de la Saint Sylvestre, organisée par le F.C. Atton*

# ATTON IDEES

*La rubrique de Noir Premier  
(Anagramme de Pierre MORIN)*

## **GEORGE CHEPFER ou EMILE GALLE ?**

*La consultation pour donner un nom à la salle polyvalente a permis de mettre en évidence deux lorrains célèbres, qui plus est, nancéiens et polyvalents, qui arrivent en tête ex-aequo : George CHEPFER et Emile GALLE.*

**George CHEPFER (1870-1945) :** est né à Nancy d'un père mécanicien et d'une mère modiste. Chansonnier, il débute à Paris au cabaret du Chien Noir et ensuite à la Lune Rouse, au Chat Noir. Il se produisit en province et même à l'étranger. En 1900, il épousa la fille d'un imprimeur nancéien et il sut concilier sa vie d'artiste et d'industriel.

Connu pour ses histoires « lorraines » avec l'accent du terroir, dans lesquelles il parodiait les mœurs et les travers des paysans lorrains, tels : « Noces de campagne », « La visite de Monseigneur », « Les Œufs de Pâques de Tante Lili » et son chef d'œuvre « La Première Communion du Gamin » avec son célèbre leitmotiv : « Si seulement vous étiez venus hier ».

Il reçut le Grand Prix du Disque en 1934 et la Croix de la Légion d'Honneur en 1935.

**Emile GALLÉ (1846-1904) :** est né à Nancy ; son père tenait un magasin de cristaux et de porcelaines, puis devint producteur. Emile prendra la relève. De Weimar à Meisenthal, il se forgera à l'instigation de son père.

Le lycéen était un littéraire mais ses professeurs de sciences surent l'intéresser, l'un d'eux était un ami de Pasteur. Son grand-père lui avait appris les fleurs.

Emile GALLE était savant, botaniste, maître-verrier, céramiste et ébéniste. De cette contradiction entre l'artiste et le scientifique va naître le génie d'Emile GALLE : faïences, verreries, meubles, il innovera dans tous les domaines.

Inspirateur et animateur de l'Ecole de Nancy, il a été l'âme de la révolution de l'Art Nouveau. Sa devise était « Ma racine est au fond des bois ».

**Maintenant il va falloir choisir entre ces deux nancéiens polyvalents, pour nommer la salle polyvalente. Si le Maire, Gérard LIGER opte pour Emile GALLE, votre serviteur, en tant que nancéien, rétablit l'équilibre en penchant pour l'humoriste George CHEPFER. C'est aux attonais de trancher, que chacun prenne sa plume et retourne le bulletin ci-dessous. Et pourquoi ne pas retenir la personne non choisie pour baptiser la rue du lotissement du Domaine de la Fraisière ?**

✕

---

JE CHOISIS « George CHEPFER » (Rayer la mention inutile)

JE CHOISIS « Emile GALLE »

JE SUGGERE UNE AUTRE IDEE : .....

**POUR BAPTISER LA SALLE POLYVALENTE D'ATTON**

## **URBANISME : Déclaration de travaux ou permis de construire ?**

Souvent sollicités quant aux démarches à réaliser pour les différents types de travaux possibles chez les particuliers, voici quelques « éclaircissements » concernant les déclarations de travaux ou les permis de construire.

<b>CATEGORIES DE CONSTRUCTION OU DE TRAVAUX PROJETES</b>	<b>Permis de Construire</b>	<b>Déclaration de travaux</b>	<b>Projet architectural à joindre</b>	<b>Recours obligatoire à l'architecte pour le projet</b>
<i>Constructions neuves (article L. 421-1 du Code de l'Urbanisme)</i>	OUI	NON	OUI	OUI
<i>Travaux d'extension créant une surface Hors-œuvre Brute supérieure à 20 m²</i>	OUI	NON	OUI	OUI
<i>Travaux modifiant la destination ou l'aspect extérieur des constructions existantes (article L. 421-1 du Code de l'Urbanisme).</i>	OUI	NON	OUI	OUI
<i>Travaux de ravalement (Article L. 422-2 et R. 422-2 du Code de l'Urbanisme)</i>	NON	OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation des modifications projetées	NON
<i>Châssis ou serres (moins de 2000 m² de S.H.O.B.) supérieurs à 1,50 m et inférieur à 4 m de hauteur (art. L. 422-2 et R. 422-2 du Code de l'Urbanisme).</i>	NON	OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation du projet.	NON
<i>Travaux d'extension créant une S.H.O.B. inférieure ou égale à 20 m² pour : balcon, pièce d'habitation supplémentaire, abri de jardin, garage, atelier bricolage, etc... (Art. L. 422-2 et R. 422-2 du Code de l'Urbanisme).</i>	NON	OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation du projet.	NON
<i>Edification de clôtures.</i>	NON	OUI	* Plan de situation * Plan sommaire du projet. * Croquis de la clôture * Précision : nature des matériaux.	NON
<i>Modifications des toitures, vitrines ou ouvertures de fenêtres</i>	NON	OUI	* Plan de situation * Plan de masse * Représentation du projet.	NON

**S.H.O.B.** : Surface hors œuvre brute, c'est la surface totale de plancher de la construction, y compris l'épaisseur des murs et des cloisons ainsi que : les combles et sous-sols non aménagés, les terrasses, loggias et balcons, garage, surfaces non closes au rez-de-chaussée.

**S.H.O.N.** : Surface hors œuvre nette, c'est la surface totale de plancher de la construction, y compris l'épaisseur des murs et des cloisons déduction faite de : toutes les parties des sous-sols ou combles de - de 1,80 m de hauteur, les terrasses, loggias ou balcons, garage, les surfaces non closes au rez-de-chaussée, les logements de récoltes, des animaux, du matériel agricole, des serres de production.

# INFO. PRATIQUES

## **RECRUTEMENTS CHEZ BERTELSMANN**

La Société BERTELSMANN installera, dans les prochains mois, une plate-forme logistique sur la Z.A.C. d'Atton. D'ici à juin 2001, 270 emplois devraient être créés. (Postes à pourvoir a priori, manutentionnaires, caristes, informaticiens de haut niveau, commerciaux). Les postes d'informaticiens devraient être pourvus pour fin septembre 2000 (pour formation 4<sup>ème</sup> trimestre 2000).

En conséquence, comme nous l'avons fait jusqu'à présent, nous sommes disposés à recevoir les candidatures en mairie, afin de les faire parvenir à la société qui recrute.

Il est conseillé de joindre une lettre de motivation à votre curriculum vitae.

---

## **RAMASSAGE ORDURES MENAGERES – JOURS FERIES**

A l'occasion du 15 août prochain, le ramassage des ordures ménagères se fera le **lundi 14 août** au lieu du **mardi 15**. De la même façon, en raison de la fête de la Toussaint, la tournée du **mardi 31 octobre** sera avancée au **lundi 30**.

---

## **A CEUX QUI VEULENT S'EXPRIMER**

**Adressez-nous :**

- *VOTRE DEMANDE*
- *VOTRE SUGGESTION*
- *VOTRE CRITIQUE*

**VOS IDEES SERONT LES BIENVENUES... !**

# VOS PAPIERS : COMBIEN DE TEMPS LES CONSERVER ?

ON SE POSE SOUVENT LA QUESTION, A SAVOIR : DOIT-ON CONSERVER TEL OU TEL AUTRE PAPIER, ET COMBIEN DE TEMPS ?

Certains documents vous permettront de faire la preuve de votre bonne foi en cas de litige.

Chacun a sa propre méthode de classement, mais on retrouve toujours, à quelques détails près, un certain nombre de grands dossiers : famille, logement, impôts, etc...

## **FAMILLE**

### ***A CONSERVER TOUTE LA VIE***

Pour Tous :

- Livret de famille
- Contrat de mariage
- Titres de propriété, héritages, testaments, etc...
- Jugement de divorce
- Acte de décès du conjoint
- Pensions alimentaires (reçues ou payées)

Pour chaque membre de la famille :

- Passeport
- Livret militaire
- Diplômes
- Titres honorifiques, décorations, etc...
- Documents scolaires et universitaires (livrets scolaires, bulletins de notes, diplômes, correspondance avec les établissements)
- Dossiers médicaux

## **LOGEMENT**

- Factures d'eau, de gaz et d'électricité, de téléphone : 2 ans
- Factures de réparations diverses (peinture, chauffage, ...) : 10 ans si le réparateur est un commerçant inscrit au Registre du Commerce, 30 ans s'il s'agit d'un artisan inscrit au Registre des Métiers
- Factures de l'agent immobilier : 10 ans
- Certificat de ramonage : 1 an
- Les factures de gros appareils ménagers (réfrigérateurs, cuisinières, ...), de meubles et d'objets précieux sont à conserver, car elles servent à prouver l'existence de ces objets en cas de vol ou d'incendie (à condition que les papiers n'aient pas pris feu également !)
- Les bons de garantie doivent être gardés jusqu'à l'expiration de la garantie

### **SI VOUS ETES LOCATAIRE**

- Quittances de loyer ou toute autre preuve du paiement du loyer : 5 ans
- Bail : 5 ans après le départ du logement loué. En cas de réclamation, par le propriétaire des sommes soi-disant dues, il est important de pouvoir se référer au document fixant précisément les conditions de location et, en particulier, à la méthode de calcul retenue pour les augmentations périodiques.
- Etat des lieux établi avant la location et à la sortie du logement : jusqu'au remboursement de la caution dont il faudra garder la preuve.
- Surface corrigée : l'expertise, le jugement et toutes les pièces devront être gardées le même temps que le bail.

### **SI VOUS ETES PROPRIETAIRE**

- Titres de propriété (actes de donation, ventes, héritages) : jusqu'à la revente.
- Décomptes de charges : 10 ans.
- Correspondance avec le syndic : 10 ans.
- Factures des entrepreneurs et de l'architecte : 10 ans (Ils sont déchargés de la garantie des gros ouvrages qu'ils ont faits ou dirigés passé ce délai).
- Factures du notaire : 5 ans pour les honoraires, 2 ans pour les taxes et frais que vous avez engagés.

## **VIE PROFESSIONNELLE**

### **A CONSERVER TOUTE LA VIE :**

- Contrats de travail, lettres d'engagement.
- Bulletins de salaires. Ils pourront servir pour la reconstitution de votre carrière professionnelle au moment de votre départ en retraite.
- Titres de pension, bordereaux d'allocations ASSEDIC.
- Correspondance avec le ou les employeurs.
- Syndicat ou parti politique (si vous êtes adhérent) : cotisations, convocations, correspondance.
- Bordereaux de versement de chèques, d'argent liquide, ordres de virement : jusqu'à ce que vous en trouviez trace dans un relevé de compte ; sinon conservez-les 10 ans.
- Ordres de prélèvement automatique : le temps de leur validité.
- Documents relatifs à un compte bancaire sans mouvement, 30 ans ; un compte postal sans mouvement, 10 ans.

## **IMPOTS ET TAXES**

- Tous les documents servant à établir l'impôt (relevés de salaires, intérêts sur compte bancaire, doubles de déclaration,...) ainsi que les tiers provisionnels, les avis de prélèvements mensuels et tous documents émanant de l'administration doivent être conservés « jusqu'à l'expiration de la quatrième année suivant celle au

Il est difficile de fixer de façon absolue le moment où il est possible de détruire un document sans risquer de le regretter. Les lois et règlements officiels ne couvrent pas tous les cas particuliers. La règle d'or (malgré le désir de « faire le ménage » de temps en temps) est plutôt de conserver trop de papiers que de détruire à l'aveuglette. Un bon classement permet de ne pas couler sous les archives familiales.



#### LE DELAI DE PRESCRIPTION

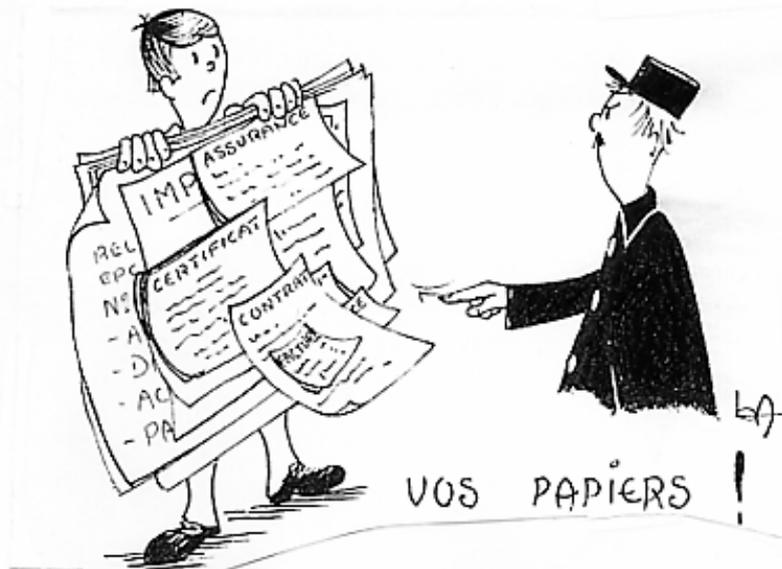
Il varie selon les secteurs professionnels ou l'administration avec laquelle on est en rapport.

« Toutes les actions, tant réelles que personnelles, sont prescrites par trente ans... », (principe général énoncé par l'article 2262 du Code civil).

Mais ce principe de droit commun connaît de nombreuses exceptions. La première, elle aussi de droit commun, se trouve dans le code du commerce (art.189 bis). « Les obligations nées à l'occasion de leur commerce... entre commerçants et non commerçants se prescrivent par dix ans si elles ne sont pas soumises à des prescriptions spéciales plus courtes ».

Il existe en effet des prescriptions beaucoup plus courtes qui vont de quelques mois à 5 ans.

Mais la prudence veut que vous gardiez les traces d'un paiement jusqu'à l'expiration du délai décennal ou trentenaire.



## GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

PIECES DESIREES	OU S'ADRESSER ?	PIECES A FOURNIR	OBSERVATIONS
<b>Extrait de naissance</b>	Mairie du lieu de naissance Personnes nées à l'étranger : Ministère Relations Extérieures Service Central Etat Civil BP 1036- 44035 NANTES CEDEX	Indiquer date de naissance, nom, prénoms (Nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Valable 3 mois
<b>Extrait de mariage</b>	Mairie du lieu de célébration du mariage civil	Indiquer date du mariage, nom, prénoms	Valable 3 mois
<b>Extrait de décès</b>	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile du défunt	Indiquer date du décès, nom, prénoms du défunt	Valable 3 mois
<b>Fiche d'état civil (individuelle ou familiale, de nationalité française)</b>	N'importe quelle mairie	Livret de famille, ou carte d'identité	Valable 3 mois
<b>Carte d'électeur</b>	Inscription mairie du lieu du domicile ou d'imposition sur foncier bâti	Carte nationale d'identité ou livret de famille	Inscription en mairie jusqu'au 31/12 (Etre âgé de 18 ans au plus tard le 28/02/2001)
<b>Attestation de sortie de territoire</b>	Mairie du domicile	Carte d'identité du mineur	A faire par le représentant légal
<b>Copie certifiée conforme</b>	N'importe quelle mairie	Original + copie	Valable 3 mois
<b>Livret de famille (duplicata)</b>	Mairie du domicile ou du lieu de célébration du mariage civil	Indiquer date et lieu de mariage, état civil des conjoints, prénoms, date, lieu de naissance des enfants	Divorce ou séparation, l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata
<b>Certificat de vie</b>	Mairie du domicile	Livret de famille	

## GUIDE DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

PIECES DESIREES	OU S'ADRESSER ?	PIECES A FOURNIR	OBSERVATIONS
<b>Carte d'identité</b>	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrait de naissance</li> <li>• 2 photographies identiques</li> <li>• Ancienne carte</li> <li>• Copie du jugement définitif de divorce pour enfants de parents divorcés</li> <li>• Document prouvant la nationalité française pour les personnes nées à l'étranger (original)</li> <li>• Certificat de perte ou de vol</li> </ul>	L'ancienne carte doit être soit périmée, soit à remplacer pour un motif valable.  Valable 10 ans
<b>Passport</b>	Mairie du domicile	<p><b>Pour 1<sup>er</sup> passport (ou périmé depuis plus de 5 ans)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extrait de naissance</li> <li>• 2 photographies identiques</li> <li>• Timbre fiscal à 400 F</li> </ul> <p><b>Pour renouvellement (périmé depuis moins de 5 ans)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ancien passport</li> <li>• 2 photographies identiques</li> <li>• Timbre fiscal à 400 F</li> </ul>	Valable 5 ans
<b>Extrait de casier judiciaire (Bulletin n° 3)</b>	Casier Judiciaire National 44079 NANTES CEDEX 1	Fiche indiv. d'état civil et demande sur papier libre (adresse + filiation)	
<b>Certificat d'hérédité</b>	Notaire ou Maire du domicile du défunt	Livret de famille du défunt et adresses des héritiers	Sommes ne dépassant pas 65 000 F : mairie Sinon : notaire
<b>Recensement militaire</b>	Mairie du domicile	Livret de famille des parents	Documents délivrés à conserver impérativement

## CITATIONS

*« Passe la jeunesse, fane l'amour, tombent les feuilles de l'amitié : l'amour secret d'une mère leur survit à tous. »*

O. W. HOLMES

*« Les joies des parents sont secrètes, comme leurs douleurs et leurs craintes : ils ne peuvent exprimer les unes, ni ne veulent exprimer les autres. »*

F. BACON

*« Les cheveux gris sont des archives du passé. »*

E. POE

*« La culture est ce qui subsiste quand on a oublié tout ce qu'on avait appris. »*

S. LAGERLOF

*« La conscience ? Elle n'empêche jamais de commettre un péché. Elle empêche seulement d'en jouir en paix. »*

T. DREISER

*« Un ami, c'est quelqu'un sur qui nous pouvons toujours compter pour compter sur nous. »*

F. PERIER

*« Plus la calomnie est difficile à croire, plus pour la retenir les sots ont de mémoire. »*

C. DELAVIGNE

*« Le bonheur est un parfum que l'on ne peut répandre sur autrui sans en faire rejallir quelques gouttes sur soi-même. »*

R. W. EMERSON

*« Le moyen d'aimer une chose est de se dire qu'on pourrait la perdre. »*

C. K. CHESTERTON

*« L'esprit est le sel de la conversation, non sa nourriture. »*

W. HAZLITT

titre de laquelle l'imposition est due » (art. 1966 du code des impôts). Passé ce délai (4 ans révolus), le fisc ne pourra plus rien vous demander, même si vous avez bénéficié d'une erreur manifeste.

- Redevance télévision : 3 ans.

## **ASSURANCES**

Quelle que soit la nature de l'assurance (assurance automobile, responsabilité civile, logement), les délais de conservation des papiers sont les mêmes :

- Contrat : le temps de validité de celui-ci ;
- Quittances de primes : 2 ans ;
- Correspondance avec l'assureur concernant un sinistre : 2 ans après le règlement du sinistre ;
- Avis de remboursement d'un sinistre : 30 ans.

## **AUTOMOBILE**

- Facture d'achat : jusqu'à la revente et au moins 2 ans.
- Bon de garantie et carnet d'entretien : jusqu'à la revente. En cas de vice caché, ces documents vous permettront de prouver que votre véhicule a été entretenu conformément aux indications du constructeur.
- Factures de réparation : jusqu'à la revente pour justifier auprès de l'acheteur des soins apportés à votre véhicule ; mais à conserver 30 ans (artisan) ou 10 ans (commerçant) comme preuve du paiement de ces réparations.

## **BANQUES – C.C.P.**

- Talons de chèques et relevés de comptes bancaires ou postaux : 30 ans. En effet, les banques ne conservent ces documents que pendant 10 ans. Ils peuvent vous servir de preuve en cas de litige.
- Chèques bancaires : vous avez 3 ans pour les présenter à l'encaissement.
- Chèques postaux : vous n'avez que 2 mois pour les présenter à l'encaissement.

## **SANTE – SECURITE SOCIALE**

- Notes d'honoraires des médecins, chirurgiens, pharmaciens, vétérinaires, sage-femmes : 2 ans.
- Avis d'arrêts de travail (maladie ou accident), certificats de grossesse, bulletins de versement des prestations de la Sécurité Sociale : 30 ans. La sécurité sociale dispose de ce délai pour vous réclamer les sommes indûment versées.
- Bulletin de versement des allocations familiales : 2 ans.
- Carte de sécurité sociale, carnets de santé, certificats de vaccination : toute la vie.